



L'ATTENTAT DE CONFLANS

« Aujourd'hui, l'enseignement est vu comme un service »

De nombreux enseignants témoignent d'une volonté d'indépendance face aux demandes des parents d'élèves, parfois jugées abusives

TÉMOIGNAGES

On voit de plus en plus de familles remettre en cause la légitimité du travail des enseignants. Ce constat, bon nombre d'enseignants, venus dimanche 18 octobre place de la République, rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné deux jours plus tôt à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), le partagent : leur rôle et le contenu de leurs enseignements sont régulièrement contestés par les parents d'élèves.

« Il m'est arrivé de dire à mes élèves que si leurs parents n'étaient pas d'accord avec mon évaluation, je leur validerais volontiers la compétence acquise afin de ne pas subir de pressions ou de menaces », raconte Virginie, 46 ans, enseignante en Normandie, en réponse à un appel à témoignages lancé par *Le Monde.fr* auprès de la communauté pédagogique. « Je n'ai pas fait ce métier pour me taire, dit au contraire Fatima Mezine, 53 ans, professeure d'histoire-géographie à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Je continuerai de parler en classe de la liberté d'expression et de montrer

des caricatures. Même si je sais que des critiques de la part de familles peuvent arriver après chaque cours. »

Un jour, c'est le père d'un collégien du Nord qui demande par mail au professeur d'éducation physique et sportive (EPS) de justifier une mauvaise note donnée à son fils. Ailleurs, une mère de famille réécrit l'intégralité du cours de mathématiques, dans le cahier de sa fille, au lieu de répondre à l'exercice demandé. Parfois, des courriers envoyés à la direction de l'établissement ou au rectorat pour critiquer une enseignante considérée comme n'ayant « pas été gentille » avec un enfant.

« Ne pas faire de vagues »

Tout en revendiquant une « liberté d'enseigner », de nombreux enseignants appellent l'entourage des enfants et des adolescents à plus « [leur] faire confiance ». « Je suis formée pour, j'ai l'expérience, je n'ai pas à devoir dire le pourquoi du comment à chacune de mes décisions », estime Virginie Hénon, 45 ans, enseignante d'EPS à Saint-

Omer (Pas-de-Calais), pour qui il est pourtant impensable de rompre le dialogue avec les parents d'élèves : « On doit pouvoir trouver des solutions ensemble, mais je ne peux pas les laisser entrer dans mon enseignement. »

Quelle place donner à la famille dans l'école ? Le système français a longtemps tenu à laisser les parents à l'écart de la classe : jusqu'au début du XX^e siècle, l'enseignement est d'abord celui de la République, chargée de transmettre des valeurs communes et effacer les particularismes. « Cette mise à distance explicite, voire cette absence des parents et de la famille, marquera profondément l'organisation de l'école publique », notent l'inspecteur de l'éducation nationale Claude Bisson-Vaivre et la sociologue Martine Kherroubi dans l'introduction d'un numéro publié en 2017 de la revue *Administration & Education*, intitulé « Parents "gèneurs" ou "acteurs" : la place difficile des parents dans l'école ».



Le livret scolaire apparaît en 1936, la présence des parents d'élèves aux conseils de classe est tolérée à partir de la rentrée 1969.

En 1975, l'Etat s'engage dans la loi à respecter l'action éducative des parents. « *L'école complète en ce sens l'éducation familiale : c'est une quasi-inversion des points de vue* », insiste Bruno Poucet, chercheur en sciences de l'éducation et fondateur du Centre amiénois de recherche en éducation et en formation (Caref) de l'université de Picardie, dans un article de la revue *Administration & Education* intitulé « Les parents, l'école publique et la République », publié en 2017. En 2003, les parents sont désignés comme membres d'une nouvelle « *communauté éducative* » : le code de l'éducation stipule que « *leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement* ».

« Plus on a invité les parents, plus certains se sont considérés légitimes à commenter nos pratiques professionnelles », déplore M^{me} Hénon. « *Aujourd'hui, l'enseignement est vu comme un service, abonde François Nunés, 48 ans, professeur d'histoire-géographie dans deux collèges du Bas-Rhin. Beaucoup de parents ont fait un minimum d'études et se permettent donc de critiquer les enseignants.* »

Pour se protéger de propos parfois jugés abusifs, plusieurs professeurs concèdent avoir désactivé l'option permettant aux parents et aux élèves de leur envoyer des messages sur l'environnement numérique de travail commun à la classe. D'autres décident d'adopter une démarche de co-instruction, s'engageant à apprendre aux parents à enseigner, même pour des enfants en bas âge.

« *On ne peut pas travailler les uns sans les autres* », assure ainsi Lau-

rent Petit, enseignant en maternelle à Triel-sur-Seine (Yvelines). Directeur de son école, il a décidé depuis plusieurs années d'assurer des cours d'éducation au sens critique dès la petite section, et d'y associer les parents d'élèves. « *Mieux expliquer permet d'avoir leur confiance et de faire progresser l'enfant, même s'il y aura toujours des parents réfractaires* », assure-t-il.

Si la communication devient difficile, le recours à la hiérarchie directe n'est pas toujours l'option choisie par les professeurs : « *Je préfère gérer les choses moi-même, tout en tenant informée la direction* », assure François Nunés. D'autres critiquent les directions d'établissement, accusées de « *toujours donner raison aux parents* » et de « *surtout ne pas faire de vagues* ». Les poursuites d'enseignants restent très rares : selon le ministère de l'éducation nationale, pour plus de 10,2 millions d'élèves scolarisés dans l'enseignement public en 2015, seules 584 plaintes avaient été déposées devant les tribunaux administratifs. ■

SIMON AUFFRET

« PLUS ON A INVITÉ LES PARENTS, PLUS CERTAINS SE SONT CONSIDÉRÉS LÉGITIMES À COMMENTER NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES »

VIRGINIE HÉNON

enseignante d'EPS à Saint-Omer